



FILIERE CULTURELLE

CONCOURS D'ASSISTANT DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET DES BIBLIOTHEQUES PRINCIPAL DE 2EME CLASSE SESSION 2021

Spécialité(s) : BIBLIOTHEQUE, MUSEE, ARCHIVES

Le concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe 2021 a été organisé par le Service Interrégional des Concours adossé au Centre de Gestion d'Ille-et-Vilaine pour les collectivités et établissements de Bretagne, de Normandie et des Pays de la Loire.

I – Concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2ème classe

A - Calendrier

Période d'inscription	27 octobre au 26 novembre 2021
Période de préinscription	27 octobre au 18 novembre 2021
Date limite de validation de l'inscription	26 novembre 2021
Epreuve(s) écrite(s) d'admission	27 mai 2021
Réunion de jury d'admissibilité	8 juillet 2021
Epreuve(s) orale(s) d'admission	21, 22 et 23 septembre 2021
Réunion de jury d'admission	23 septembre 2021

B – Inscriptions

Sur les 656 candidats qui se sont préinscrits à ce concours entre le 27 octobre et le 18 novembre 2021, 539 candidats ont validé leur inscription avant la date limite fixée au 26 novembre 2021.

Parmi ces 539 candidats, 24 n'ont pas été admis à concourir faute de remplir les conditions requises et 18 ont annulé leur inscription.

Concernant le concours externe, 33 candidats ont précisé avoir saisi la commission d'équivalence de diplôme et 18 ont été orientés vers celle-ci par le service organisateur à l'instruction de leur dossier.

Enfin, 5 candidats au concours externe ont bénéficié d'une dispense de diplôme en tant que « père ou mère de 3 enfants ».

497 candidats ont été admis à concourir, répartis comme suit selon les voies de concours et les spécialités :

SPECIALITES	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)			
	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
BIBLIOTHEQUE	162	97	20	279
MUSEE	111	24	/	135
ARCHIVES	65	18	/	83
TOTAL	338	139	20	497

C – Postes ouverts

Le nombre total de postes ouverts s'élève à 26, répartis de la manière suivante :

- concours externe : 16 postes,
- concours interne : 7 postes,
- troisième concours : 3 postes.

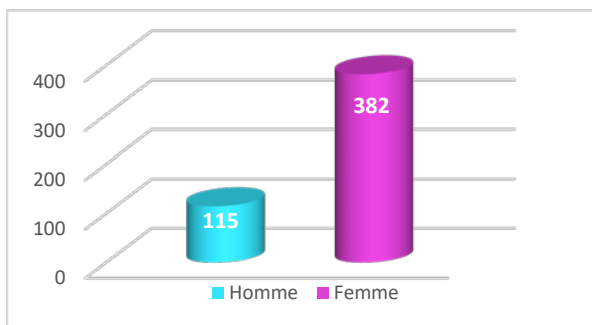
SPECIALITES	Concours externe	Concours interne	3 ^{ème} concours	TOTAL
BIBLIOTHEQUE	9	4	3	16
MUSEE	2	1	/	3
ARCHIVES	5	2	/	7
TOTAL	16	7	3	26

II - Candidats

A - Origine géographique

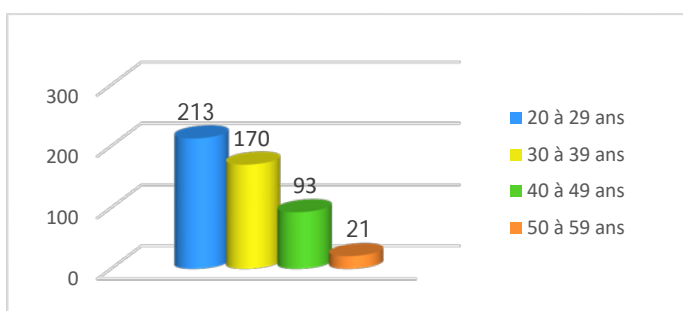
REGION	ADMIS A CONCOURIR (y compris les sous réserve)	
	Nombre	Total
Bretagne	166	393 soit 79 % des candidats
Pays de la Loire	123	
Normandie	104	
Hors Grand Ouest	104	104 soit 21 % des candidats

B - Répartition Hommes-Femmes



Toutes voies de concours confondues, les femmes représentent la grande majorité des admis à concourir (80 %)

C - Tranches d'âge

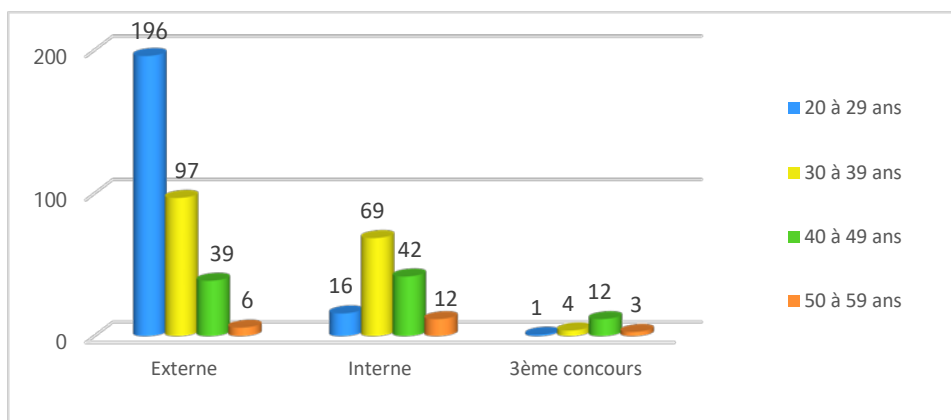


43 % des candidats ont entre 20 et 29 ans

34 % des candidats ont entre 30 et 39 ans

19 % des candidats ont entre 40 et 49 ans

4 % des candidats ont plus de 50 ans



III – Epreuve(s) écrite(s) d'admissibilité

A - Déroulement

Les épreuves écrites se sont déroulées le 27 mai 2021 au Parc des Expositions de Rennes et au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine pour les 5 candidats bénéficiant d'un aménagement d'épreuve accordé dans le cadre des dispositions applicables aux personnes en situation de handicap.

Sur les 497 candidats admis à concourir, **222 étaient présents aux épreuves écrites** soit un taux d'absentéisme de 55.33 %. Pour information, 544 candidats avaient été convoqués à la session 2019 de ce concours, 368 étaient présents (48 % d'absentéisme).

	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
Concours externe	338	154	54 %
Concours interne	139	59	57 %
Troisième concours	20	9	55 %
TOTAL	497	222	55 %

SPECIALITES	Candidats admis à concourir	Candidats présents	Taux d'absentéisme
BIBLIOTHEQUE	279	129	30 %
MUSEE	135	50	63 %
ARCHIVES	83	43	48 %
TOTAL	497	222	51 %

B - Nature de(s) épreuve(s) et analyse des résultats

La note de cadrage de(s) épreuve écrite(s) ainsi que les sujets complets sont en ligne sur le site internet du CDG 35, www.cdg35.fr, rubrique « Passer un concours ». Les sujets ne comportent pas d'indications de correction.

Il est attribué une note de 0 à 20.

Conformément à la réglementation, chaque copie, rendue anonyme par le candidat, a fait l'objet d'une double correction. Au total, 12 intervenants ont participé à la correction des copies des différentes épreuves.

Toute note inférieure à 5 sur 20 à ces épreuves écrites d'admissibilité entraîne l'élimination du candidat. Les candidats au concours externe ont une seule épreuve obligatoire : la rédaction d'une note.

Les candidats au concours interne et au troisième concours ont deux épreuves obligatoires : le questionnaire et la rédaction d'une note.

1 – Epreuve de questionnaire (concours interne et 3^{ème} concours uniquement)

Le libellé de l'épreuve écrite est le suivant : Un questionnaire de 3 à 5 questions destinées à vérifier les connaissances du candidat dans la spécialité choisie. *Durée : 3 heures ; coefficient : 2*

Concours interne : résultats de cette épreuve par spécialité

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	37	10,33	17	5	0	0
MUSEE	13	9,98	16	4	0	1
ARCHIVES	9	9,58	14	2	0	1

3^{ème} concours : résultats de cette épreuve par spécialité

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	9	10,17	17,5	6,5	0	0

35 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 51 % des candidats présents. 2 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 3 % des copies.

Observations générales des correcteurs :

Spécialité Bibliothèque

Sujet : Les thématiques abordées correspondaient en tout point à l'actualité des bibliothèques et aux interrogations du moment. Le niveau de difficulté était en adéquation avec les connaissances que sont censés détenir les candidats à ce concours. Les questions étaient claires et intéressantes, laissant également la place à l'expression des points de vue et à la réflexion.

Niveau des candidats : Les correcteurs ont souligné la bonne, voire très bonne expression écrite, ainsi que des connaissances assez approfondies de la part des candidats. Nombreux sont ceux qui ont su mobiliser leur expérience et leur pratique pour développer des exemples de terrain et formuler des propositions adaptées. Les correcteurs ont toutefois noté des difficultés pour certains, à prendre du recul et à exposer une réflexion plus aboutie sur certains sujets (la Dewey par exemple). Ils regrettent également parfois un manque de structuration dans les réponses.

Spécialité Musée

Sujet : Les questions étaient d'actualité et adaptées au niveau de concours.

Niveau des candidats : Les correcteurs soulignent le bon niveau général des copies corrigées. Le contenu des questions a fait ressortir les candidats possédant de très bonnes connaissances. Les questions 1 et 3 ne posaient pas de difficultés particulières. Concernant la 2^{ème} question, si la médiation a été bien comprise, la relation au territoire a en revanche été plus complexe à aborder. Enfin, la 4^{ème} question sur le « design thinking » est restée sans réponse dans quelques copies, distinguant les candidats qui maîtrisaient le sujet des autres.

Spécialité Archives

Sujet : Conformément au cadrage et d'un niveau de difficulté adapté au grade, les questions permettaient de vérifier les connaissances fondamentales des candidats en archivistique (archives privées, instruments de recherche) ainsi que leur appréhension de sujets d'actualité qu'ils rencontreront dans leurs fonctions et qui constituent les nouveaux défis du métier (archivage électronique, mutualisation). La 1^{ère} question faisait écho au sujet de l'épreuve de note (dématérialisation). Il a manqué, dans les réponses à la 2^{ème} question, dont la formulation était évasive, le développement des principes des instruments de recherche.

Niveau des candidats : Les correcteurs ont souligné un effort de la part des candidats dans la structuration du propos, en particulier pour la 1^{ère} question. Celle-ci (évolution des pratiques professionnelles) ainsi que la 3^{ème} question (archives privées) ont globalement été bien traitées. Les candidats disposent d'un socle de connaissances dans ces deux domaines. Les correcteurs ont toutefois relevé des confusions ainsi que des hors-sujets dans certaines copies. Ils ont également regretté le manque d'évocation de certains éléments :

- la formation ainsi que les moyens d'évoluer et de monter en compétences pour la 1^{ère} question,
- les grandes catégories d'instruments de recherche (analytiques et synthétiques) ainsi que les normes (ISAD(G), ISAAR(CPF)...) pour la 2^{ème} question,
- les textes réglementaires, peu cités (code du patrimoine, code général des collectivités territoriales), et pourtant au cœur de la dernière question.

2 – Epreuve de note

Cette épreuve consiste en la rédaction d'une note à l'aide des éléments d'un dossier portant sur la spécialité choisie par le candidat au moment de l'inscription.

Durée : 3 heures ; coefficient 3

Résultats de cette épreuve par voie de concours et par spécialité :

CONCOURS EXTERNE

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	83	9,36	16	2,5	1	9
MUSEE	37	11,27	18	1	1	2
ARCHIVES	34	10,06	15,5	5	0	0

CONCOURS INTERNE

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	37	9,95	16	16	5	1
MUSEE	13	12,42	12,42	17	8	0
ARCHIVES	9	10,17	10,17	16	5,5	0

3^{ème} CONCOURS

SPECIALITE	Nb de copies	Moyenne générale	Note la plus haute	Note la plus basse (sans les 0)	Nombre de 0	Nb de notes éliminatoires
BIBLIOTHEQUE	9	10,17	15	6,75	0	0

117 candidats ont obtenu une note inférieure à 10 / 20, soit près de 53 % des candidats présents.

12 candidats ont obtenu une note éliminatoire à cette épreuve, soit 5 % des copies.

Les sujets de l'épreuve étaient les suivants :

Spécialité Bibliothèque

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe, responsable d'une médiathèque au sein de la communauté de communes de Culturecom.

Désireux de développer une stratégie partenariale à l'échelle locale, le directeur des affaires culturelles de Culturecom vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les bibliothèques départementales.

Dossier comportant 12 documents (29 pages au total)

Observations des correcteurs :

Sujet : Le dossier, technique et précis, mélangeant textes juridiques, articles de revues professionnelles, articles de journaux et extraits de pages internet, invitait les candidats à s'interroger sur la place et l'évolution des bibliothèques départementales. Les correcteurs étaient unanimes quant au caractère actuel du thème choisi.

Niveau des candidats : Les correcteurs ont jugé le formalisme et la méthodologie de la note bien appréhendés dans l'ensemble (bonne présentation, plans clairs et détaillés). Ils ont toutefois relevé un manque récurrent de problématisation du sujet, conduisant à des approches trop descriptives, en particulier de la part des candidats au concours externe. Sur le fond, les correcteurs ont constaté une difficulté récurrente des candidats à traiter la notion de partenariat, souvent peu évoquée dans les copies. Les missions et l'historique ont été les points les plus développés. Concernant le concours externe, les correcteurs soulignent une méconnaissance de l'environnement territorial, des compétences notamment, ainsi que des erreurs de positionnement liées à un manque de neutralité.

Spécialité Musée

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe au sein du service des publics du musée de Cultureville. Le musée est en train de rédiger son Projet Scientifique et Culturel et projette une réorganisation globale. Dans ce cadre, l'équipe se pose la question de l'intégration des publics dans les phases d'élaboration et de réalisation des différentes activités du musée.

La directrice du musée vous demande donc de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note sur les démarches inclusives et collaboratives dans les musées.

Dossier comportant 10 documents (27 pages au total)

Observations des correcteurs :

Sujet : Le sujet, très intéressant, proposait un dossier complet qui permettait la prise de recul.

Niveau des candidats : Les correcteurs ont relevé un très bon niveau des candidats dans l'ensemble.

Spécialité Archives

Vous êtes assistant territorial de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe au sein du service archives de la commune de Cultureville. Votre directrice générale des services vous demande de rédiger à son attention, exclusivement à l'aide des documents joints, une note relative aux rôles et missions du service archives au sein de la collectivité dans un contexte de projet de dématérialisation de l'administration.

Dossier comportant 12 documents (25 pages au total)

Observations des correcteurs :

Sujet : Le sujet était conforme au cadrage et d'un niveau de difficulté adapté au grade. Il permettait de vérifier les capacités des candidats amenés à endosser la responsabilité d'un service d'archives et à produire des notes argumentées à un supérieur. Le thème, d'actualité, pouvait être attendu des candidats. Ces derniers seront en effet confrontés à la mise en place de l'archivage électronique dans leurs futures fonctions, ils doivent donc être en capacité de s'y adapter. Le contenu du dossier a été jugé plutôt équilibré, issu d'une presse et de sites professionnels et comprenant des textes fondamentaux dans le domaine des archives, à l'exception d'un document qui traitait du tri des archives de Pôle emploi.

Niveau des candidats : Les correcteurs ont relevé dans la plupart des copies un effort de structuration, une lecture attentive du dossier, ainsi qu'un bon niveau d'expression écrite. Les candidats doivent en revanche adopter une posture appropriée, adaptée à la rédaction d'une note un à DGS, y compris ceux au concours interne. Il ne s'agit pas d'une dissertation sur l'archivage et ses évolutions mais d'une note à but informatif, mettant en exergue ce que peut apporter un service d'archives dans une collectivité. Beaucoup de copies sont en effet restées centrées sur le service des archives. Si certaines copies se démarquent par une bonne appréhension des enjeux et une maîtrise de l'exercice, d'autres en revanche traduisent un manque de connaissances de l'environnement territorial et, plus gênant, de la réglementation.

C - Rupture d'anonymat et non-respect des consignes

Avant de fixer le seuil d'admissibilité, le jury prend connaissance des ruptures éventuelles d'anonymat de copies de candidats n'ayant pas respecté les règles pourtant inscrites sur le règlement général des concours, sur les sujets, sur les consignes écrites et rappelées plusieurs fois oralement.

Aucune copie n'a été soumise au jury.

D - Candidats admissibles

Après avoir examiné les résultats des épreuves d'admissibilité, le jury fixe les seuils d'admissibilité comme suit :

SPECIALITE	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	seuil	Nb admissibles	seuil	Nb admissibles	seuil	Nb admissibles
BIBLIOTHEQUE	11,5	24	11,10	12	10,5	4
MUSEE	15	8	13	4	-	-
ARCHIVES	11	13	11,5	5	-	-
TOTAL		45		21		4

Soit 70 candidats admissibles

IV – Epreuve(s) orale(s) d'admission

A - Déroulement

L'épreuve orale d'admission d'entretien avec le jury s'est déroulée sur 4 jours du 20 au 23 septembre 2021 au Centre de Gestion d'Ille et Vilaine à Thorigné-Fouillard.

Pour cette session uniquement, et conformément à la réglementation adoptée en raison l'épidémie de covid-19, les épreuves facultatives d'admission (épreuve orale d'informatique portant sur les multimédias et épreuve de langue) des concours externe, interne et troisième concours d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques principal de 2^{ème} classe ont été supprimées.

Epreuve d'entretien

Les libellés réglementaires de l'épreuve d'entretien sont les suivants, selon la voie de concours :

Concours externe	Concours interne	Troisième concours
Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur sa formation et son projet professionnel permettant au jury d'apprécier ses connaissances dans la spécialité choisie, ses motivations et son aptitude à exercer les missions dévolues aux membres du cadre d'emplois. <i>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</i>	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. <i>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</i>	Un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat sur les acquis de son expérience et comportant des questions sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. <i>Durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 3</i>

Sur les 70 convoqués, 68 étaient présents, soit un taux d'absentéisme de 2.8 %

B - Résultats de l'épreuve orale

Les résultats de ces épreuves orales, qui se sont déroulées du 20 au 23 septembre 2021, sont les suivants :

SPECIALITES	CONCOURS EXTERNE				CONCOURS INTERNE				3EME CONCOURS			
	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute	Nombre de candidats présents	Moyenne générale	Note la plus basse	Note la plus haute
Bibliothèque	24	13.23	7	18	11	14.14	8	18	4	12.25	11	15
Archives	12	13.00	8	18	5	12.70	8.50	18	-	-	-	-
Musée	8	13.88	7	18.50	4	15.00	14	16	-	-	-	-

Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve orale d'entretien entraîne l'élimination du candidat.

C - Candidats admis

Il convient de souligner que lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes à ce concours, le jury peut modifier le nombre des places aux concours externe, interne et 3^{ème} concours, dans la limite de 25% de la totalité des places offertes à ces concours ou sur une place au moins.

Le jury après avoir procédé à l'examen de l'ensemble des notes obtenues par les candidats et étudié les possibilités de transfert de postes, a décidé, de retenir les seuils d'admission suivants.

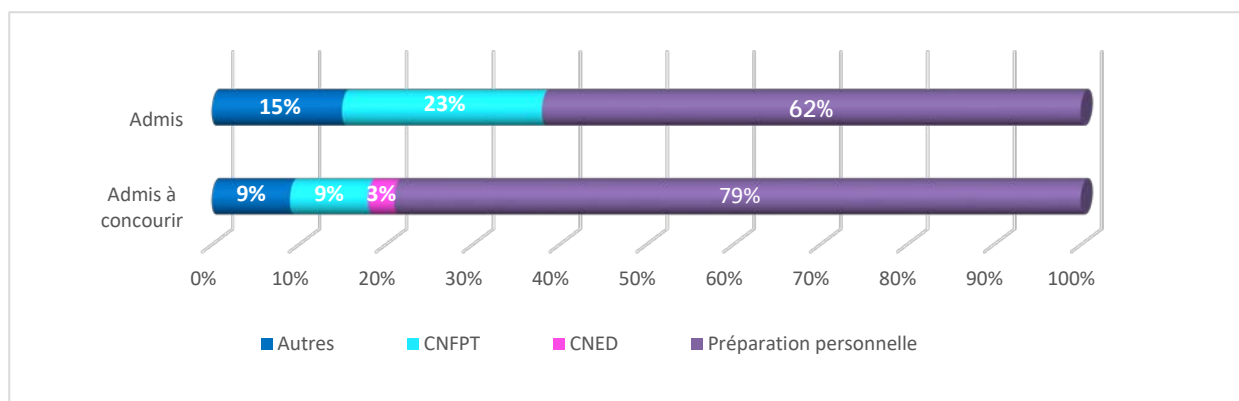
SPECIALITES	Concours externe		Concours interne		Troisième concours	
	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis	Seuil	Nb d'admis
Bibliothèque	14.00	9	13.75	6	13.50	1
Musée	16.75	1	14.13	2	-	-
Archives	15.00	5	14.38	2	-	-
TOTAL	-	15	-	10	-	1

Soit 26 candidats admis

D - Préparation aux épreuves et niveau de diplôme des candidats admis

En ce qui concerne la préparation à ce concours, parmi les 26 candidats admis :

- 16 ont déclaré avoir effectué une préparation personnelle aux épreuves : 62 %,
- 6 ont déclaré avoir suivi une formation de préparation avec le CNFPT: 23 %,



Les 26 candidats admis ont déclaré détenir un diplôme pour :

- 17 % de niveau 7 (bac +5)
- 8 % de niveau 6 (bac + 3 à bac + 4),
- 1 % de niveau 5 (bac + 2),

V – Analyse et conclusion

Le jury institutionnel des concours d'ACPB et d'ACPB ppal de 2ème classe était commun pour ces sessions de concours 2021.

Les membres du jury soulignent tout d'abord le très bon niveau des candidats auditionnés lors de l'épreuve orale d'entretien, en attestent les moyennes des notes attribuées. Cet avis est en revanche pondéré dans la spécialité archives pour laquelle l'appréciation globale du niveau était en-deçà des attentes du jury au regard du grade.

Dans la continuité de la précédente session, les membres du jury observent, chez une majorité de candidats, notamment ceux ayant suivi une préparation au concours, une structuration souvent excessive de leur présentation, rendant l'exercice scolaire, répétitif et parfois peu lisible lorsque le parcours est abordé sous l'angle des compétences. Les membres du jury invitent ainsi les candidats à opter pour un style plus naturel, moins formaté et plus spontané lors de la préparation de leur exposé.

Le jury rappelle également aux candidats l'importance d'adopter une posture en adéquation avec les missions du grade et les responsabilités sous-jacentes. Ayant par ailleurs constaté, toutes voies et spécialités confondues, un manque de pertinence et de projection des candidats dans leurs réponses relatives à l'encadrement, les membres du jury leur conseillent d'engager une réflexion approfondie sur le management de proximité, la gestion de conflit etc., en particulier les candidats inscrits au concours d'assistant de conservation principal de 2^{ème} classe, qui doivent mesurer la responsabilité que représente l'encadrement de personnel, et pour lesquels la capacité à exercer cette mission doit être éprouvée.

En spécialité bibliothèque, les membres du jury ont souligné le très bon niveau des candidats à l'oral, contrastant avec le faible niveau constaté aux épreuves écrites, pour le concours externe particulièrement. Ils observent toutefois que certains candidats au concours interne peinent à se projeter vers des niveaux de collectivité différents de celle dans laquelle ils exercent. Cela est particulièrement flagrant chez les candidats en poste dans les plus grandes collectivités, pour lesquels une vision globale du fonctionnement des plus petites collectivités et de l'intercommunalité fait souvent défaut. Le jury invite donc les candidats à élargir leur horizon et à faire preuve de curiosité à l'égard des bibliothèques et de leurs réseaux à des strates de collectivités différentes.

En spécialité archives, outre la présence de très bons candidats qui se démarquent, les membres du jury regrettent un niveau en-deçà des attentes, reflet de celui constaté à l'écrit et en résonance avec les difficultés de recrutement rencontrées dans cette spécialité. La méconnaissance de l'environnement territorial, la maîtrise insuffisante des compétences et de la technicité des archives, le manque de curiosité professionnelle ainsi que des erreurs de positionnement de la part de certains candidats en sont les causes.

Enfin, concernant la spécialité musée, le jury salue la qualité des échanges avec un grand nombre de candidats, qui ont également su valoriser leur expérience professionnelle et/ou leur formation, et dont l'entretien a permis de mettre en relief des capacités d'ouverture mais aussi une connaissance approfondie des missions du cadre d'emplois, tant dans le domaine de la médiation que dans celui des collections.

Le jury se félicite en tout état de cause de ces différents échanges et inscrit sur la liste d'aptitude des candidats qu'il estime pouvoir remplir les différentes missions liées à ces deux cadres d'emplois.

Fait à Thorigné-Fouillard, le 7 décembre 2021

Le Président du jury,
Louis LE COZ
Adjoint au Maire
Ville de Redon (35)